

**CONTRIBUTION DU CIPAC À LA MISSION DE PROSPECTIVE STRATÉGIQUE
À COURT TERME (5 ANS) ET À L'HORIZON 2040
(INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES – DGCA)**



L'écosystème des arts visuels est engagé dans une mutation structurelle profonde, à l'intersection des transformations économiques, technologiques, environnementales et politiques, au même titre que les autres domaines de la création artistique, mais certainement de façon plus disruptive compte tenu de la fragilité de ses acteurs économiques et de la précarité de ses créateurs.

La contribution du CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain propose une lecture différenciée entre un horizon de court/moyen terme (5 ans), marqué par des tensions croissantes, et un horizon de long terme (2040), susceptible de voir émerger des recompositions systémiques.



1. CRÉATION ARTISTIQUE ET SES CONDITIONS

À 5 ans : tensions et fragilisation

- Accentuation des inégalités d'accès à la carrière artistique, notamment liées à la contraction des moyens accordés aux écoles supérieures d'art.
- Enjeu du maintien d'un haut niveau de formation pour une création émergente professionnalisée.
- Précarisation accrue des artistes-auteurs, avec une prise en compte insuffisante des conditions du travail de création. Difficultés d'application des recommandations tarifaires et attention nouvelle au milieu et fin de carrière.
- Risque d'atteinte à la liberté de création, dans un contexte de tensions politiques et budgétaires.

À l'horizon 2040 : recomposition des conditions de création

- Nécessité d'une valorisation économique du travail de création et de conception des artistes.
- Un statut d'artiste-auteur garantissant une protection sociale complète, incluant une réponse à la continuité des revenus.
- Enracinement néfaste d'une création à deux vitesses (artistes insérés dans des réseaux internationaux vs scènes locales fragilisées, dont celle française).
- Maintien de l'enjeu central de préservation de l'autonomie et la diversité de la création : différence claire entre l'expérience artistique singulière et la consommation purement commerciale de l'image.



2. PRODUCTION ARTISTIQUE ET SES CONDITIONS

À 5 ans : adaptation sous contrainte

- Hausse continue des coûts (fluides, transport, assurances, formation).
- Développement de coopérations locales et mutualisations pour réduire les coûts et les externalités négatives.
- Dé-densification de l'agenda : passer d'une logique de « flux » (multiplication des micro-événements) à une logique de « stock » (exposition plus longues).
- Enjeu de valorisation des expertises professionnelles engagées dans la chaîne de production (curation, ingénierie, régie, coordination...).

À l'horizon 2040 : transformation du modèle productif

- Généralisation de la co-production entre acteurs (publics/privés, territoriaux/internationaux).
- Accès au financement de l'Europe pour des projets de production régionaux.
- Relocalisation partielle des moyens de production.
- Intégration des contraintes écologiques avec une éco-conception généralisée.
- Reconnaissance accrue de la production comme fonction stratégique de la création : participation économique de l'ensemble des acteurs à la production.



3. DIFFUSION ET ÉVOLUTION DES PUBLICS

À 5 ans : recomposition des modèles de diffusion

- Hybridation croissante entre diffusion physique et numérique.
- Développement de nouveaux formats : itinérance, dispositifs mobiles, déplacement des œuvres et non des publics.
- Valeur de l'expertise humaine sanctuarisée pour éviter toute substitution technologique.
- Nécessité de renforcer la place des pratiques de la critique et de la médiation, notamment dans un paysage saturé d'offres esthétiques et événementielles.
- Évolution des publics vers des attentes d'expériences, de participation et de proximité : utilisation de l'expertise des professionnels de la médiation pour former les acteurs de l'écosystème des arts visuels à ces enjeux.

À l'horizon 2040 : redéfinition de la diffusion

- Passage d'une logique de fréquentation à une logique d'usage (ex. prêt d'œuvres, immersion).
- Consolidation des réseaux structurants (dont ceux des structures qui sont une réponse à certains de ces enjeux contemporains -labels, artothèques, galeries ; dont les réseaux territoriaux pour l'accompagnement des publics locaux ; dont les fédérations pour produire de la ressource commune).
- Rôle accru des professionnels de la médiation comme interface essentielle avec les publics.
- Un financement renforcé de la formation continue professionnelle pour l'adaptation des compétences aux attentes renouvelées des publics pour assurer les droits culturels.
- Risque d'inégalités territoriales si absence de politique stratégique de structuration pour assurer les équilibres.



4. NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION (NUMÉRIQUE, IMAGES, IA...)

À 5 ans : accélération technologique

- Développement rapide des plateformes numériques et intermédiaires technologiques sans participation du secteur.
- Montée en puissance de l'intelligence artificielle générative au détriment d'une création humaine, seule disruptive.
- Fragilisation des modèles économiques traditionnels qui permettent la rencontre fortuite et la découverte de la création.
- Besoin urgent de lutte contre la captation de valeur et nécessité de respect des rémunérations.
- Attention particulière aux acteurs et actrices émergents et intermédiaires pour éviter toute concentration destructrice des singularités et diversités.

À l'horizon 2040 : redéfinition des partages de valeur autour de l'humain

- Hybridation entre œuvres physiques et numériques.
- Affirmation du statut d'auteur et des droits associés.
- Une logique patrimoniale qui s'effrite au profit de l'expérience culturelle.
- Développement nécessaire de plateformes éthiques, respectueuses, sociales et solidaires.
- Centralité de l'expertise artistique humaine comme garantie de qualité et de singularité.



5. FACTEURS STRUCTURANTS : RISQUES ET OPPORTUNITÉS

5.1. À 5 ANS

Risques :

- Contraction des financements publics.
- Précarisation des emplois et externalisation des compétences.
- Réduction des financements de la formation professionnelle.
- Dépendance accrue aux appels à projets.
- Obsolescence des outils numériques (dette technique).
- Tensions politiques sur la culture.

Opportunités :

- Sanctuarisation des grilles de rémunération.
- Montée en compétences (notamment numériques et écologiques).
- Étude et modélisation des solutions innovantes des structures et acteurs en réponse aux enjeux et mutations technologiques et environnementales.
- Valorisation des expertises des métiers des arts visuels.
- Développement de coopérations territoriales.
- Émergence d'une économie des communs.

5.2. À L'HORIZON 2040

Risques :

- Concentration du marché et marginalisation des acteurs indépendants.
- Perte de souveraineté culturelle face aux plateformes globales.
- Creusement des inégalités territoriales.
- Affaiblissement des libertés de création et de diffusion.

Opportunités :

- Stabilisation des modèles économiques.
- Intégration réussie de la transition écologique.
- Structuration des statuts professionnels.
- Reconnaissance et valorisation des métiers des arts visuels (création, médiation, production, curation, critique...).
- Reconnaissance de toutes les pratiques des arts visuels en tant que service public culturel, de la création jusqu'au prêt d'œuvres.
- Évidence du rôle et de l'expertise des professionnels des arts visuels dans le développement critique du public face à l'image.



6. RUPTURES MAJEURES À L'HORIZON 2040

Plusieurs ruptures systémiques pourraient transformer profondément l'écosystème :

1. Rupture économique : fin du modèle de subvention par projets

- Passage d'un financement fragmenté à des modèles pérennes et structurants.
- Rééquilibrage et égalité accrue entre les différents acteurs de la filière de création (conventions collectives généralisées, minima de rémunération communs, droits sociaux identiques pour tous les professionnels...).

2. Rupture sociale : reconnaissance des professionnels des arts visuels

- Un dialogue public éclairé et généralisé pour les arts visuels : la fin d'une invisibilisation.

- Une égalité de traitement par rapport aux autres professionnels de la culture.
- Un dialogue paritaire établi : des syndicats employés avec une voix dans les instances de dialogue et défense du secteur économique par un syndicat employeur.

3. Rupture écologique : fin du modèle des flux

- Abandon du modèle fondé sur la multiplication des événements et la circulation internationale intensive.
- Émergence d'un modèle de sobriété choisie, fondé sur le temps long, la proximité et la qualité.
- Mise en lumière des pratiques des professionnels des arts visuels qui savent déjà aller plus loin que la limitation des impacts et travaillent à la réparation et à la régénération.

4. Rupture technologique : redéfinition de la création

- Transformation des pratiques artistiques par l'IA.
- Tension entre production algorithmique et expérience artistique singulière.
- Hybridation des collections (physiques/numériques).

5. Rupture territoriale : recomposition des équilibres

- Abandon du modèle de l'exclusivité et renforcement du maillage territorial par la circulation et la coproduction.
- Rôle clé des collectivités dans la structuration ou la fragmentation du secteur.

6. Rupture des usages : de la propriété à l'expérience

- Déplacement du rapport à l'œuvre (usage, prêt, immersion).
- Redéfinition des équipements culturels comme services.

7. Rupture institutionnelle et politique

- Possible remise en cause des cadres actuels des politiques culturelles.
- Investissement de l'État, des collectivités et de leurs opérateurs.
- Tensions accrues autour de la liberté de création.



CONCLUSION

À l'horizon 2040, l'écosystème des arts visuels se trouve face à un choix structurant entre :

- une trajectoire de fragmentation et de précarisation,
ou
- une trajectoire de structuration, de régulation et de durabilité.

La capacité à articuler :

- sécurisation des parcours professionnels et accès à la formation,
- régulation des transformations numériques,
- pratiques régénératives des professionnels des arts visuels en réponse à la transition écologique,
et
- équité économique,

conditionnera la résilience du secteur.

Dans ce contexte, l'action publique apparaît déterminante pour garantir la diversité de la création, la soutenabilité économique des acteurs et la place de la France dans l'écosystème international de l'art contemporain.

CIPAC

Fédération des professionnels de l'art contemporain



Une fédération nationale

Association créée en 1997, le CIPAC réunit les professionnels engagés dans la production, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France. Il fédère les diffuseurs de l'art contemporain (Frac, centres d'art, artothèques, galeries...) - dont certains ont également une activité de production, ainsi que les structures de l'enseignement public de l'art (écoles supérieures, classes préparatoires, pratiques amateurs...).

Il rassemble également les métiers (régisseurs, installateurs d'œuvres d'art, commissaires d'exposition, critiques, médiateurs...) et les réseaux qui, dans les territoires, promeuvent les arts visuels.

En 2026, la fédération du CIPAC réunit 30 réseaux et organisations professionnelles.

En tant que fédération nationale représentative de l'écosystème des arts visuels en France, le CIPAC représente le secteur au sein de nombreuses instances de concertation :

- ◆ le Conseil de gestion du fonds de formation des artistes-auteurs de l'AFDAS,
- ◆ le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC),
 - ◆ le Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV),
 - ◆ le Conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes-auteurs (SSAA).

Le CIPAC est également membre élu de la Commission d'aide et de la Commission de contrôle des comptes de la SSAA et il participe aux travaux de l'Observatoire des artistes-auteurs du ministère de la Culture.



Une action au service de des structures et professionnels des arts visuels

Avec et au service de ses adhérents, le CIPAC développe des analyses politiques et techniques pour assurer la promotion et la défense du secteur des arts visuels. Il entretient un dialogue permanent avec les organisations représentatives des artistes et les décideurs publics, pour porter et faire valoir l'expertise des professionnels sur toutes évolutions réglementaires et sociétales qui les impactent.



Des mobilisations professionnelles

Depuis son congrès fondateur en 1997, le CIPAC est à l'initiative de nombreuses rencontres qui permettent aux professionnels de partager leur expertise avec les décideurs publics.

Les acteurs de l'écosystème des arts visuels sont ainsi régulièrement mobilisés à l'occasion de ses journées professionnelles, lors de ses Assises annuelles ou de ses Congrès. Ces événements sont l'occasion d'analyser les enjeux de l'organisation politique, sociale et économique du secteur, mais aussi de partager et de mettre en perspective les sujets de recherche rendus prioritaires par l'évolution des pratiques artistiques et culturelles.

Les organisations professionnelles membres de la Fédération

- ACB – art contemporain en Bretagne
- ADRA – association de développement et de recherche sur les artothèques
- AICA FRANCE – section française de l'association internationale des critiques d'art
- AIR DE MIDI – réseau art contemporain en Occitanie
- ANDÉA – association nationale des écoles supérieures d'art
- ANÉAT – association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs
- APPÉA – association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art
- ARTS EN RÉSIDENCE – réseau national
- ASTRE – réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine
- BEAR – bibliothèques d'écoles d'art en réseau
- BLA! – association nationale des professionnel·le·s de la médiation en art contemporain
- BOTOX(S) – réseau d'art contemporain Alpes et Riviera
- CEA – association française des commissaires d'exposition
- CPGA – comité professionnel des galeries d'art
- DCA – association française de développement des centres d'art contemporain
- DEVENIR ART – réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire
- FFCR – fédération française des professionnels de la conservation-restauration
- Fondation Francès
- HACNUM, Réseau national des arts hybrides et cultures numériques
- PAC – Provence art contemporain
- PLAN D'EST – Pôle arts visuels Grand Est
- PLATFORM – regroupement des fonds régionaux d'art contemporain
- PÔLE ARTS VISUELS Pays de la Loire
- RN13BIS – art contemporain en Normandie
- Réseau DIAGONAL
- Réseau DOCUMENTS D'ARTISTES
- Réseau LUX
- SEIZE MILLE – réseau art contemporain Bourgogne Franche-Comté
- TRAM – réseau art contemporain Paris / Île-de-France
- 50°NORD-3°EST – pôle arts visuels Hauts-de-France & territoires transfrontaliers